

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 2 MARS 2015
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le deux (2) mars 2015 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, madame la conseillère : Myriam St-Laurent et ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Alain Thibault et Magella Roussel. Absence : Madame Johanne Morissette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE.**
2. **2015-042 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2015-043 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 2 et 11 février 2015. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances telles que présentées.
4. **2015-044 ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois. Le montant des comptes est 15 076.56\$ du 2731.

LISTE DES COMPTES

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	APPAT SOURIS	1295614	C1500348	11,37
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE FÉVRIER 15	776922	C1500349	57,50
GROUPE BOUFFARD, BOUFFARD SANITAIRE INC. CENTRE BUREAUTIQUE	COLLECTE FÉVRIER 2015	223196	C1500350	1 549,73
DANIEL CARON	CONTRAT.SER. NOV14ÀFÉV15	131318	C1500351	72,78
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	LOCATION OUTILS 1ER VER	32	C1500364	540,00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	RENOUV.MAJ.01.03.15AU01.03.16	312567	C1500352	77,70
HYDRO-QUÉBEC	AVIS MUTATION JANVIER 2015	201500175910	C1500353	8,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIREGE RUE JANVIER 2015	695501404151	L1500011	134,18
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	ÉLEC S.MUN DÉC A FÉV15	614501467651	L1500011	840,51
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	PAPIER COULEUR	213432	C1500354	25,27
DÉPANNEUR IRVING	CAISSE PAPIER BLANC	213622	C1500354	53,93
JOHANNE MORISSETTE	ESSENCE JANVIER 2015	705661	C1500355	50,00
LABORATOIRE BSL	CERTIFICAT CADEAU EMPLOYER	13824	C1500356	150,00
TÉLUS MOBILITÉ	ANALYSE BACT.TURBIDITE	55690	C1500357	147,59
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG- SEC-TRS	CELL. FÉV 2015 VOIRIE	FÉVRIER 2015	L1500012	40,70
POSTE CANADA	MÉDIA POSTE FOURNITURE	JANV-FÉV 15	C1500358	113,48
PUBLILUX INC.	TIMBRES	12-02-2015	M1500347	392,98
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	INSC.ANN.LIENMUNICIPAL.COM	2015170314	C1500359	57,43
REVENU QUÉBEC	REMISE FED FÉV 2015	FÉV 2015	L1500013	320,22
REVENU QUÉBEC	SOLDE IMPOT.RRQ,FSS,RQAP 2013	4000601	C1500360	33,00
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	REMISE PROV FÉV 2015	FÉV 2015	L1500014	881,09
TELUS QUÉBEC	IMMATRICULATION	2015	C1500361	453,06
GROUPE ULTIMA	TEL BUREAU FÉVRIER 2015	FÉVRIER 2015	L1500015	214,12
ULTRAMAR	RENOUVEL ASSURANCE 2015	239973	C1500362	4 787,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	HUILE CHAUF.1307.2L 0.793\$	86523	C1500363	1 191,83
	ESSENCE FÉVRIER	2015-02-25	L1500016	40,00

12243.47

**Bilan du mois
Février 2015**

Salaires nets : 3 employés		2 833.09\$
<u>Total des factures :</u>		<u>12 243.47\$</u>
Total salaires et compte du mois :		15 076.56\$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)		2 683.80\$
<u>Salaires payés :</u>		<u>2 833.09\$</u>
Reste à payer :		9 379.67\$
Solde des comptes :	no : 2731	151 639.77\$
27 février 2015	no : 91550	1 177.05\$
	No : 91550 mc dispo	69 159.26\$

Tammy Caron, dg-sec.trés.

5. **CORRESPONDANCE**

6. **2015-045** **AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND 3^{ER} VERSEMENT
ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 69636 pour le 3^{er} versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2014-2015 au montant de 19 162.50\$ tx incluses à Les Ent. E. Normand inc.

7. **2015-046** **AUTORISATION DE PAIEMENT MRC-QUOTE-PART 1^{ER} VERSEMENT**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 32207 au montant de 27 764.36\$ pour le 1^{er} versement de la quote-part à la MRC.

8. **2015-047** **AUTORISATION DE PAIEMENT MRC-CONFECTION/ÉQUILIBRE-RÔLE**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 32185 au montant de 11 831.05\$ à la MRC pour la confection/équilibre du rôle.

9. **2015-048** **AUTORISATION DE PAIEMENT- CN**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 91103908 au montant de 3 300.00\$ pour le Canadian National.

10. **AUTORISATION DE PAIEMENT MALLETTTE**

A) FACTURE # 526001-EXERCICE-2013

Point reporter

B) FACTURE # 525532-EXERCICE-2012

Point reporter

11. **2015-049** **APPUI À LA MISSION DE PRO-CONSIGNES QUÉBEC**

Considérant que la consigne est le seul système permettant de recycler 100 % de la matière récupérée (verre, plastique et aluminium);

Considérant que grâce à un tri à la source par le consommateur, la consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées;

Considérant que la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégaux, soit de 98 % pour les contenants à remplissage multiple de bière et de 76 % pour les contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses);

Considérant que le système de consignation ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités ou à l'État québécois, car ce sont les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs qui sous-tendent la pérennité du système;

Considérant que la consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité au Québec dans les secteurs de la production, de la distribution, du

traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants ;

Considérant que la consigne représente un outil permettant de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin ;

Considérant que les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie, si l'on veut récupérer le plus de matières possible;

Considérant que plusieurs entreprises et organismes travaillent présentement pour abolir le système public de consignation au Québec;

Considérant que le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne pourraient résulter, entre autres, en des économies pour les municipalités;

Considérant que Pro-Consigne Québec regroupe plus de 80 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à cœur le maintien et la bonification des systèmes de consigne publique et privée au Québec;

Considérant que Pro-Consigne Québec a pour mission détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel;

Considérant qu'afin de contribuer à la réalisation de sa mission, Pro-Consigne Québec fait la promotion d'actions et de mesures concrètes, notamment :

- L'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants;
- L'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons;
- L'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consignes en fonction des contenants mis en marché;
- L'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec;
- L'évaluation des systèmes de retour des contenants consignés afin d'en faciliter leur utilisation.

Il est proposé par M. Alain Thibault , appuyé par M. Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage appuie la mission de Pro-Consigne Québec et devienne ainsi membre du projet et qu'une copie certifiée de ladite résolution soit transmise par les autorités de la Ville au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi qu'au député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé.

12. 2015-050

PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à un réseau d'égout domestique est neuf et mis en place dans le cadre du projet PIQM no 556481;

CONSIDÉRANT QU'elle ne possède pas de réseau de conduites pluviales, ni d'exutoire d'un réseau pluvial au milieu récepteur;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout de la Municipalité est de type unitaire;

CONSIDÉRANT QUE le réseau appartient au Ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande d'être exemptée de cette condition au protocole d'entente (dossier no 556481, clause 3 de l'annexe A), du programme d'élimination des raccordements inversés, puisque le réseau est neuf.

13.

RADIATION TAXES-MATRICULES 5682 97 2540

Point mis au dépôt de liste arrérage de taxe

14. **DÉPÔT LISTE ARRÉRAGE TAXE 2013**
Mention : La directrice dépose la liste des arrérages de taxes 2013 au conseil.
15. **2015-051** **TRANSFERT DE REMBOURSEMENT DE TVQ-URBANISATION**
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le transfert du montant de la TVQ reçu et déposé dans le 2731 et de faire le virement au 91550 de l'urbanisation pour un montant de 1778.46\$ celui-ci sera fait par accès D.
16. **2015-052** **PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE – ANNÉE 2015**
ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
- ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;
- ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;
- POUR CES RAISONS;
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Monsieur Réginald Morissette, maire à signer lesdits permis d'intervention.
17. **2015-053** **ADHÉSION ADMQ**
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'adhésion à L'ADMQ pour la directrice générale au montant de 419.00\$ tx et de suivre le premier cours qui se nomme « le directeur général et secrétaire-trésorier évoluant dans un environnement juridique, politique et administratif » qui est de 343.00\$. Celui-ci est facturé en même temps lors de l'adhésion à L'ADMQ.
19. **AFFAIRES NOUVELLES :**
- 2015-054** a) **DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENT ROULOTTE CAMPING**
Suite à des demandes et des interrogations faites par des citoyens concernant la réglementation des roulotte de camping sur son territoire. Dû à la sortie de « l'info municipale » de février.
Pour ces motifs :
Que sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage va porter à l'étude les demandes faites à la séance de conseil afin de savoir quelle modification pourra être apportée à la réglementation concernant les roulotte de camping sur son territoire.
- 2015-055** b) **VENTE POUR TAXE**
Après la présentation de la liste des comptes à être vendu pour taxes impayées.
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser la directrice générale à faire parvenir la liste à la MRC de la Mitis, si non payée le 20 mars 2015.
- 2015-056** c) **REPRÉSENTANT VENTE POUR TAXES**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le maire M. Réginald Morissette à représenter la municipalité de St-Joseph-de-Lepage lors de la vente à la MRC de la Mitis, le 11 juin 2015.
20. **PÉRIODE DES QUESTIONS :**
Dossier réglementation des roulotte de camping.

21. 2015-057

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 22h44.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.